

Le 26 juin 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

[Région Hauts-de-France] En 2024, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste globalement satisfaisant

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans la région Hauts-de-France, l'ASNR présente les conclusions des actions de contrôle menées en 2024 en région Hauts-de-France¹.

Ce qu'il faut retenir pour la région Hauts-de-France

En 2024, l'ASN a réalisé 94 inspections dans la région Hauts-de-France, dont 36 à la centrale nucléaire de Gravelines, 54 dans le nucléaire de proximité et 4 dans le domaine du transport de substances radioactives.

L'ASN a par ailleurs réalisé 13,5 journées d'inspection du travail dans la centrale nucléaire de Gravelines.

Au cours de l'année 2024, neuf événements significatifs classés au niveau 1 sur l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (échelle INES) ont été déclarés par la centrale nucléaire de Gravelines.

En radiothérapie, cinq événements ont été classés au niveau 1 de l'échelle ASN-SFRO.

LE CONTRÔLE DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE EDF DE GRAVELINES

L'ASN estime que les performances de la centrale nucléaire de Gravelines sont globalement conformes à celles observées sur l'ensemble du parc EDF en matière de sûreté nucléaire, d'environnement et de radioprotection.

En 2024, **la sûreté a connu une légère amélioration**, en particulier dans la gestion des événements significatifs, du refroidissement et de la protection incendie. Le plan de rigueur reste en place, ciblant notamment la maîtrise de la réactivité et la maintenance. Des écarts de rigueur subsistent toutefois, avec des non-conformités persistantes dans certaines pratiques.

L'année a été marquée par de longues indisponibilités de réacteurs, dues à des aléas techniques prolongeant les arrêts programmés. Trois unités sont restées à l'arrêt simultanément pendant plusieurs semaines, dans un contexte industriel dense (visite décennale, nouveaux équipements). L'ASN relève un manque de préparation sur certaines opérations de maintenance et des retards causés par l'indisponibilité de pièces.

En matière de protection de l'environnement, la gestion du site est jugée satisfaisante par l'ASN. Des progrès sont notés dans la gestion du SF6 (hexafluorure de soufre), mais des écarts restent à corriger concernant les effluents liquides et le respect des normes applicables aux

¹ L'ASNR, née de la réunion au 1^{er} janvier 2025 de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), a élaboré ce rapport. Les activités 2024 sont exprimées au nom de l'ASN et les considérations plus générales ou de projections sont exprimées au nom de l'ASNR.

laboratoires. Les émissions de gaz à effet de serre appellent à une vigilance accrue.

Des améliorations sont visibles en radioprotection des travailleurs, notamment sur la baisse du nombre d'événements. Toutefois, deux contaminations classées niveau 1 ont été recensées, et des efforts sont encore attendus pour renforcer la coordination avec les prestataires et la rigueur des intervenants dans les zones réglementées.

Les actions de prévention ont contribué à réduire les accidents des prestataires, même si les premiers résultats de l'année 2025 ne sont pas à l'attendu. Des écarts ont été relevés dans la conformité de certains systèmes de ventilation, ainsi que sur le levage et les équipements électriques internes. Des expositions non maîtrisées ont été ponctuellement constatées.

Projet d'une paire de réacteurs EPR2 à Gravelines

L'ASN et l'IRSN ont contribué à l'information sur la sûreté nucléaire lors du débat public organisé par la CNDP sur le projet porté par EDF et RTE, qui s'est achevé en janvier 2025. Par la participation à plusieurs réunions publiques et ateliers, une connaissance technique a été apportée sur des thématiques qui feront l'objet d'une instruction future de l'ASNR dans le cadre de l'autorisation de création de l'installation.

Les enjeux de protection des populations et d'opérabilité des plans de secours doivent être anticipés sur le long terme lors des évolutions du territoire. **L'ASNR rendra son avis sur les différents projets d'urbanisme quand elle sera consultée, mais considère qu'il est nécessaire d'établir une vision globale et concertée des différents projets.**

DOMAINE MÉDICAL

En 2024, la radioprotection dans le domaine médical reste globalement satisfaisante, bien que plusieurs signaux faibles appellent à la vigilance. Des tensions sur les effectifs (MERM, médecins médicaux, médecins), l'externalisation accrue des tâches de conseil en radioprotection et de physique médicale, ainsi qu'une progression rapide de la téléradiologie contribuent à une dilution des responsabilités.

En radiothérapie, les fondamentaux de sécurité sont en place mais la répétition d'erreurs (préparation de traitement, étalement, ...) appelle à la vigilance sur la dynamique de retour d'expérience et l'analyse de risques en amont des changements techniques ou organisationnels.

En curiethérapie, la radioprotection reste maîtrisée, bien que la sécurisation des sources de haute activité et le maintien des compétences nécessitent une vigilance accrue.

En **médecine nucléaire,** l'année 2024 confirme une accélération de l'innovation thérapeutique. L'appropriation des enjeux de radioprotection sur l'ensemble de la chaîne depuis la conception jusqu'à la gestion des déchets et effluents est indispensable et constitue un sujet de vigilance pour l'ASN. Des marges de progression subsistent par ailleurs sur la sécurisation des processus d'administration des médicaments, ainsi que la formation continue des professionnels.

Des non-conformités persistent dans **les pratiques interventionnelles radioguidées** au bloc opératoire, notamment sur la formation à la radioprotection et la coordination avec les prestataires.

En scanographie, le nombre d'événements d'identitovigilance et d'exposition fortuite de fœtus se maintient à un niveau élevé. Une grande rigueur est attendue dans l'application des procédures, la formation et la vigilance sur les facteurs organisationnels.

DOMAINE INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

Dans le **domaine industriel, vétérinaire et de la recherche**, secteurs très hétérogènes, la radioprotection reste globalement maîtrisée. L'ASNR relève que le recours accru à des conseillers externes en radioprotection présente un risque de perte de compétence au sein des établissements utilisateurs de rayonnements ionisants.

En radiographie industrielle, si les obligations de base sont généralement respectées, des failles demeurent dans la signalisation des chantiers, l'utilisation du radiamètre et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises. L'ASNR recommande à nouveau de privilégier les opérations en casemate.

Dans les laboratoires de recherche, les fragilités portent principalement sur la gestion des déchets radioactifs et la reprise des sources historiques, souvent freinée par un manque d'anticipation budgétaire.

La division de Lille de l'ASNR assure la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires civiles en région Hauts-de-France. Elle instruit les demandes d'autorisation, vérifie la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'à la protection de l'environnement. Elle assure également l'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

En cas de situation d'urgence radiologique, elle assiste les préfets dans la protection des populations et participe à la préparation des plans d'urgence. La division de Lille est aussi active dans l'information du public, notamment via les Commissions locales d'information (CLI), et entretient des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales.

Contacts presse :

Evangelia Petit
01 46 16 41 42
evangelia.petit@asnr.fr

Elise LALANNE LARRIEU, agence Bona fidé
07 60 56 78 65
elalanne@bonafide.paris

À propos de l'ASNR

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025. Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'information des publics.

Consulter le site internet : www.asnr.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

